

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 10 JUILLET

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 0

CONVOCATION EN DATE : 3 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE : 17 juillet 2020

OBJET : Remise gracieuse redevances occupation du domaine public des terrasses accordées à titre exceptionnel du 2 juin au 30 août 2020 suite à la crise sanitaire

-----n° 2020/061

Vu l'arrêté n° 077/2020 approuvant d'une part la fermeture à la circulation la grande rue, afin que les restaurants suivants : ROBINO, LE COUSIN, LA STRADA et AU P'TIT VARENNE puissent installer des tables et d'accorder l'utilisation des trottoirs pour le TOA SUSHI rue Lucien Blanc et sur la place JASSERAND pour le P'TIT VARENNE.

Vu la décision n° 2020/18 du 11 juin 2020 fixe la redevance pour les terrasses sur le domaine public à 2,13 € par m² et par an, aussi il conviendrait de facturer les surfaces utilisées

Considérant qu'au vu du contexte économique et afin d'aider les restaurateurs de la commune, il est proposé d'accorder la gratuité de la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation des places consacrées aux terrasses sur la période du 2 juin au 30 août 2020 aux emplacements accordés exceptionnellement,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » en date du 23 juin 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

APPROUVE la gratuité de la redevance d'occupation du domaine public de terrasses occupées, à titre exceptionnel sur la période du 2 juin au 30 août 2020

Bernard ROMIER, Maire de GREZIEU LA VARENNE

